

Frédéric de Beauvoir

Des squats aux « ateliers partagés », de nouveaux espaces publics dans la ville.¹ Chronique et réflexions sur une expérience en cours dans le XII^e arrondissement de Paris

L'émergence de formes artistiques en constant renouvellement justifie l'instabilité des solutions trouvées pour soutenir ou héberger ces artistes mais rend sa gestion difficile pour l'élu. L'expérience relatée ici met bien en évidence cet art de l'opportunité qui permet de trouver trois solutions différentes pour des collectifs différents et surtout avec eux.

A Paris, comme dans d'autres grandes villes, des artistes occupent actuellement, « sans droit ni titre » des lieux temporairement vides et y inventent de nouveaux modes de fonctionnement qui refusent la sélection sur des critères « d'excellence ». Ces lieux d'expression, libres et autogérés, apportent souvent aux besoins des artistes locaux des réponses beaucoup plus souples et rapides que les institutions. Ils répondent également à un besoin de plus en plus large de la population de s'exprimer au travers d'une pratique artistique occasionnelle et participent au travail d'animation des quartiers où ils sont implantés. S'inspirant de l'expérience acquise dans

I Je remercie Annie Stansal, Pierre Manguin et Josiane Caleta de l'association Interface et du collectif Ô Génie pour nos échanges fructueux et amicaux.

les squats artistiques durant ces vingt dernières années, nous tentons, en collaboration avec les collectifs du XII^e arrondissement et l'association Interface², de construire une alternative légale au phénomène des squats artistiques par l'ouverture dans le XII^e arrondissement de Paris d'un lieu proposant des pratiques et des modes de fonctionnement innovants.

Le phénomène des squats artistiques à Paris

Les squats artistiques parisiens trouvent leur origine au début des années 1980. Les artistes ne peuvent pas suivre la montée des prix du bâti, alors même que spéculation et rénovation immobilière entraînent la multiplication des friches urbaines. Un collectif d'artistes investit alors un lieu servant d'abri pour la nuit à des clochards. Artistes et clochards font bon ménage, Art Cloche vient de naître. Le phénomène reste marginal pendant près de vingt ans. Il change de dimension en 2000 à la suite de l'occupation d'un immeuble face aux locaux de l'AFP. L'ouverture bénéficie d'une forte médiatisation, il s'ensuit une augmentation graduelle du nombre de squats (plus de vingt aujourd'hui) et une orientation nouvelle du mouvement. Les squatteurs se mettent à investir des lieux en centre ville (squat Rivoli) et se servent des médias et de l'intérêt que leur porte une frange de la population pour négocier avec les pouvoirs publics. La balle est alors dans le camp du ministère de la culture où la réflexion sur les « espaces intermédiaires » est en vogue : le rapport « L'extrait » est commandé et Catherine Tasca s'affiche au squat Rivoli. Le retour de la droite au pouvoir est marqué au contraire par un rejet de ces expériences. Les attentes des collectifs d'artistes se tournent alors vers la Mairie de Paris où l'arrivée, en mars 2001, d'une nouvelle équipe issue de l'alliance Gauche-Verts suscite des espoirs.

Dès leur installation, le Maire de Paris et son Adjoint à la culture sont interpellés par l'actualité des expulsions et des ouvertures de squats artistiques. Ils affichent une volonté d'ouvrir le dialogue et de trouver des solutions. Côté squats, est créée l'association Interface qui a pour objectifs de devenir un interlocuteur représentatif dans les négociations avec les pouvoirs publics et de rédiger une « Charte » à même de servir de base à la signature de contrats d'occupation temporaire. Cependant, force est de constater, que la situation des artistes squatteurs sur Paris a peu évolué au cours de la première moitié de la mandature. Cet état de fait peut être attribué à plusieurs facteurs :

I Interface est une association de collectifs d'artistes. La « Charte d'Interface », basée sur le principe d'un départ volontaire des occupants au « premier coup de pioche » m'a servi de base pour les négociations menées avec les collectifs. Pour le texte complet : <http://www.inter-face.net>.

- la frilosité générale des élus à prendre position dans un dossier qui touche au droit de propriété et à la gestion de personnes perçues comme marginales voire dangereuses ;
- le rapport ambigu qu'entretiennent les squats avec leur environnement (entre intérêt, nuisance et peur) ce qui entraîne souvent des plaintes de riverains propres à effrayer les Maires d'arrondissements ;
- la crainte de prendre du retard dans la réalisation de travaux nécessaires à la collectivité publique et la responsabilité de celle-ci en cas d'accident ;
- le piège de l'évaluation et du relogement. L'évaluation est par nature absente des squats puisque ce n'est pas la qualité de la démarche de l'artiste qui va permettre l'ouverture du lieu mais plutôt, si j'ose dire, la qualité de sa « pince monseigneur ». L'ouverture d'un lieu de « type squat » par la collectivité l'oblige donc à affronter la question de l'attribution d'une aide publique sur des critères nouveaux.

Aussi, dans les faits, l'action de la mairie de Paris s'est principalement résumée à une importante et très médiatisée prise en charge du squat Rivoli (1^{er}) et à une meilleure écoute des revendications des collectifs.

Les squats du XII^e arrondissement, chronique d'un travail de terrain

En tant qu' élu, j'ai eu à gérer ces trois dernières années les relations avec trois squats d'artistes localisés dans mon arrondissement : « Alternation », « Le Théâtre de Verre », « Ô Génie ». L'ensemble de ces squats artistiques fonctionne selon une organisation collective, autogérée, sans critère de sélection basé sur l'excellence. Ils sont également solidaires des autres lieux (accueil des artistes expulsés d'autres squats en particulier). Chaque squat effectue un travail d'animation artistique tourné soit vers le quartier, soit vers le milieu artistique (mise à disposition d'espaces de répétition pour des troupes de théâtre par exemple). Dans ces trois lieux, nous avons affaire à des collectifs structurés et animés par des « squatteurs expérimentés », pour partie adhérents de l'association Interface. Nous avons donc plutôt affaire à des personnes avec qui un dialogue est possible et des solutions autres que la radicalisation (occupation jusqu'au-boutiste/expulsion manu militari) sont envisageables.

Conventionner un squat historique : le cas « Alternation »

Ce squat est installé dans le XII^e arrondissement depuis plusieurs années, donc avant l'arrivée de l'alliance Gauche-Verts, dans des bâtiments aujourd'hui propriété de la ville de Paris. À l'origine, plutôt dévolu aux arts plastiques, ce lieu a évolué vers une activité musiques électroniques, avec organisation de soirées et concerts alimentant son économie. Les relations avec le voisinage se sont alors dégradées

(nombreuses plaintes de riverains). C'est donc en premier lieu pour faire diminuer la pression locale que l'Hôtel de Ville m'a demandé de renouer le dialogue, mais aussi, (l'architecture du lieu et le terme lointain de la démolition rendant possible cette hypothèse) pour juger des possibilités de mettre en place un conventionnement sur plusieurs années.

Pour ce faire, je me suis rendu régulièrement aux réunions du collectif afin de nouer des contacts avec l'ensemble des artistes et non avec seulement un ou des représentants plus au moins légitimes. La reprise d'un dialogue entre la Mairie et le collectif a très rapidement porté ses fruits (modification du type et des heures des concerts en particulier) ce qui a fait cesser les plaintes des riverains et donc diminuer la tension entre la mairie d'arrondissement et le collectif. Cependant si de meilleures relations ont pu être établies, le processus de conventionnement n'a pu quant à lui aboutir, du fait, à mon avis, d'un manque de volonté d'aboutir des deux parties :

- coté squat : l'équipe dirigeante, bien que tenant un discours favorable, m'est apparue en réalité frileuse du fait du risque, supposé, qu'un conventionnement lui fasse perdre tout ou partie de son autorité sur le collectif.
- coté Hôtel de Ville, il semble qu'une fois les plaintes des riverains résorbées, on se soit contenté de ce « point mort » puisqu'aucune proposition de convention n'a été finalement proposée. Aujourd'hui, le conventionnement ne semble donc plus à l'ordre du jour et ce d'autant que le calendrier des travaux a été considérablement avancé. C'est donc le départ du collectif qui va très rapidement devenir d'actualité.

Fermer un squat sans expulser, le cas « Ô Génie »

Proche, dans l'esprit, des autres squats de l'arrondissement, « Ô Génie » était du point de vue de la Mairie de Paris, dans une situation très différente puisque nous n'étions pas propriétaires du bâtiment. Aussi nous aurions pu nous contenter d'un rôle de spectateur (d'autant que nous ne maîtrisions pas la procédure judiciaire menée par la Sonacotra). Par ailleurs, je désapprouvais l'installation d'un collectif d'artistes dans ce lieu, par crainte que la présence du squat ne retarde la construction d'un foyer propre à reloger des travailleurs africains résidant actuellement dans un immeuble à l'insalubrité majeure (cas de tuberculose récurrents). Aussi, n'ai-je pris contact avec le collectif qu'afin de tenter de négocier un départ « en douceur » à un moment où la procédure judiciaire d'expulsion semblait en passe d'aboutir. Dans ce cadre, j'ai mené deux actions. Dans un premier temps, j'ai tenté d'éviter la procédure judiciaire « classique » en proposant que les deux parties se mettent d'accord sur une date de départ dans le cadre d'une médiation

judiciaire. Cette démarche n'a pu aboutir du fait d'un manque de confiance entre les différents interlocuteurs. Face à l'échec de cette première tentative, j'ai tenté, une fois la date d'expulsion fixée par décision judiciaire, d'obtenir des artistes une « remise des clés », afin d'éviter aux riverains comme aux squatteurs l'épisode désagréable d'une expulsion par la force publique. Pour ce faire, la Mairie d'arrondissement a cherché avec le collectif les conditions d'un départ acceptable par tous. Plusieurs engagements ont été pris, et tenus, par la mairie du XII^e : nous avons accompagné la prise en charge de familles par l'aide sociale afin que les enfants scolarisés dans l'arrondissement ne voient pas leurs études interrompues ; nous avons mis à disposition des artistes des véhicules afin qu'ils puissent déménager correctement œuvres et matériels ; pour les artistes sans « point de chute » nous avons assuré la protection et le stockage de leurs œuvres ; enfin et surtout, la mairie d'arrondissement s'est engagée à proposer, dès que possible des solutions aux artistes expulsés afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités.

Appliquer concrètement les propositions faites dans la Charte d'Interface : le cas du « Théâtre de Verre »

Ce lieu a été ouvert, il y a un peu moins de 18 mois, dans les locaux d'une ancienne miroiterie, aujourd'hui propriété de la Ville de Paris. J'ai été impliqué très tôt dans ce dossier puisqu'à la demande de l'adjoint à l'habitat du XII^e arrondissement, je me suis rendu sur place le soir de l'ouverture afin d'empêcher l'expulsion immédiate des artistes. Ce soutien a été motivé par la confiance que j'avais mise, a priori, dans la capacité du leader du collectif à respecter la Charte d'Interface, en particulier le respect d'un départ avant le début des travaux, puisqu'il avait contribué à sa rédaction. Confronté au soutien des élus Verts de l'arrondissement, l'Hôtel de ville a, dans un premier temps, étudié la possibilité d'un conventionnement temporaire du collectif dans le lieu. Cependant cette éventualité est rapidement apparue impossible du fait du coût, déraisonnable, de la mise en sécurité du lieu.

Un statu quo s'est donc établi et, comme souvent, c'est sous la pression des événements et de certains élus locaux que le dossier a pu avancer. En effet le passage en justice de l'association, alors même qu'aucune proposition concrète n'avait été faite, a fait craindre au groupe des élus Verts une expulsion imminente. Dans ce cadre, un vœu demandant au maire de Paris « d'étudier les possibilités de pérennisation des activités de l'association Co-arter par la mise à disposition temporaire d'un autre lieu » a été déposé. Ce vœu voté, à mon grand étonnement, par l'ensemble des élus de la majorité du Conseil d'arrondissement et du

Conseil de Paris a permis de conforter l'idée déjà évoquée lors des négociations entamées avec l'association « Ô Génie » qu'il fallait pour l'Hôtel de Ville passer à une nouvelle étape en ne restant plus simplement spectateur, voire conciliateur ou législateur mais en devenant acteur par l'ouverture de lieux.

Quelles analyses tirer de ces expériences de terrain ?

Le système français d'aide publique à la culture a permis d'irriguer financièrement les milieux culturels et de proposer sur l'ensemble du territoire une présence artistique riche et de qualité. Cependant, rançon de son succès, il a fait de la culture une « affaire d'État » dont le fonctionnement a engendré un système administratif contraignant d'encadrement, d'évaluation et de sélection des projets comme des artistes. Aussi, un nombre important de nos concitoyens se retrouve en situation d'exclusion (de l'argent public, des ateliers, des salles de répétition...) alors même que d'autres plus à même de manier le processus administratif, ou plus en phase avec la politique culturelle pensée par les pouvoirs publics, profitent pleinement, du « 1 % culture », de l'intermittence...

Aussi, l'envie, suscitée par les politiques de démocratisation culturelle, de devenir acteur et non plus simplement spectateur, combinée avec l'exclusion générée par la sélection pousse un nombre croissant de nos concitoyens à faire le choix de réaliser leur expression artistique dans l'illégalité et la précarité des squats. Le squat est un passage à l'acte par l'appropriation d'un espace au sein duquel l'individu peut mettre en œuvre, et en scène, ses compétences (et ses incompétences) artistiques. En choisissant la gestion collective et en refusant la sélection, les acteurs de ces nouveaux territoires de l'art se créent une alternative au modèle social et culturel proposé.

Aussi, mettre en place des lieux à même de répondre à la fois au besoin de surface et au sentiment d'exclusion de l'expression artistique, doit être un axe majeur de nos futures politiques culturelles.

Pour ce faire, il faut que ces nouveaux lieux soient :

- à même de garder « l'esprit squat ». Ainsi, l'idée d'ouvrir des lieux temporaires en y réintroduisant, d'une façon ou d'une autre, des critères de sélection artistique me semble vouée à l'échec et aller à l'encontre de la pertinence politique du projet. Aussi, l'utilisation des jachères urbaines ne doit pas être pensée en direction de tel projet artistique ou de tel collectif, mais globalement à l'échelle d'un territoire, en terme de « x » nombre de mètres carrés pouvant être mis en rotation au profit de « y » personnes sans intégrer de critères d'évaluations. Cette « non

personnalisation» de l'attribution, me semble qui plus est nécessaire concrètement. En effet, l'émergence d'un lieu propice à une occupation nomade, comme la fermeture d'un lieu occupé, ne sont liés ni entre eux ni avec un projet artistique mais simplement dûs au hasard des achats et des démolitions. Il faut donc éviter de s'engager dans un processus de relogement des collectifs «à l'identique» puisque, par exemple, le hasard peut proposer face à la fermeture d'un lieu de 1500 m² l'ouverture de quatre lieux de 400 m², ce qui impliquera nécessairement une recomposition du/des collectifs et un/des nouveaux projets artistiques.

- propres à retisser du lien entre les représentants de la collectivité et une partie de la population en rupture de ban social et politique (en particulier une jeunesse qui ne considère plus les élus comme des personnes capables de les écouter encore moins de les représenter). Pour ce faire la présence de personnes représentant la collectivité à l'intérieur des associations gérant ces lieux est pertinente.

Dans ce cadre, il semble possible de proposer le processus suivant pour l'ouverture d'un lieu artistique nomade :

- Tout d'abord une évaluation du lieu est nécessaire pour en définir les possibilités en terme de ratio activité possible/coût de mise aux normes et en terme de potentiel de nuisances pour les riverains. Dès cette première étape, il peut y avoir «sélection technique» des acteurs (par exemple un lieu trop enclavé dans des immeubles d'habitations rendra impossible l'accueil de musiciens).

- En fonction de la capacité d'accueil du lieu, un «territoire de composition du collectif» est à déterminer (le quartier, l'arrondissement, la ville...). Ce périmètre d'action va induire la composition du collectif qui doit associer des représentants locaux : élus, conseillers de quartier... et les artistes dont les lieux ont été, ou doivent être, fermés dans le périmètre déterminé (la logique territoriale est essentielle si l'on veut éviter la sélection par «l'excellence» car ainsi les critères de détermination du collectif sont liés à l'espace et au moment et non à un projet).

- Enfin la collectivité doit proposer un cadre constitutif garantissant dans le lieu les règles de sécurité, de légalité et de démocratie. Au sein de ce cadre, la définition du mode de gestion est laissée au «collectif ouvrier». Un «contrat de confiance» peut alors être signé avec la structure représentative qui devient responsable de la réalisation du projet, de la gestion du lieu et de sa fermeture au terme de l'accord. À la date prévue (début des travaux), il y a dissolution du collectif et départ des artistes qui rendent la jouissance des lieux à la collectivité. Ils sont alors dirigés vers un/des autre(s) lieu (x) entré(s) dans le processus de rotation.

Conclusion :

La puissance publique ne peut plus aujourd'hui ignorer le mouvement des squats artistiques. Face à ce mouvement, je ne crois pas à la solution d'une intégration des collectifs dans un système labélisé, institutionnalisé, contrôlé par les pouvoirs publics. En revanche, il me semble que nous devons explorer la voie de la démocratie culturelle, en mettant à profit l'expérience acquise par les artistes squatteurs, pour mettre en œuvre de nouveaux espaces d'expression artistique, basés sur le partage temporaire de lieux de création. La solution proposée ici peut paraître théorique, elle me paraît au contraire la plus réaliste pour sortir de la crise et finalement la plus proche du processus concret d'ouverture et de fermeture des lieux comme de l'organisation et du fonctionnement interne des squats artistiques. À ceci près que cette rotation de lieux nomades se ferait dans la légalité et dans le cadre d'une inclusion au lieu d'une exclusion sociale.